

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 25 février 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Patrick PIERRE et Ginette MAGRAS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 9

Dont représentés : 1

membres absents : 0

POINT n°1 : Travaux d'assainissement à Helstroff – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique que dans le cadre de travaux d'extension de réseaux à Helstroff (95ml), il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Helstroff afin que la commune finance les travaux mais que les réseaux entrent dans le patrimoine de la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les extensions de réseau Chemin de la Boucle,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°2 : Création de poste ingénieur territorial

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre de la réorganisation validée par le conseil communautaire la semaine dernière, il propose au conseil la création d'un poste d'ingénieur territorial pour la direction du pôle technique.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer les postes suivants :
 - Un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 01/03/2022,
- 2) De mettre à jour le tableau des emplois,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Indemnité de sinistre – restaurant scolaire intercommunal

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre du sinistre survenu au restaurant scolaire intercommunal, il propose d'accepter l'acompte versé par l'assureur d'un montant de 50000 €. La compagnie ALLIANZ statuera prochainement sur l'indemnisation définitive.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'acompte de 50000 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Attribution de subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du 25 mars 2021 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Les demandeurs ci-dessous ont déposé un dossier que le service a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. Les aides peuvent maintenant être attribués.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à :
 - LE PETIT CHAUFFAGISTE : 4000 € d'aides à l'investissement
 - CHAT'APPART : 2242,76 € d'aides à l'investissement
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Indemnité de sinistre – boulodrome

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre du sinistre survenu au boulodrome, il propose d'accepter l'indemnisation versé par l'assureur d'un montant de 602,50 €.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'indemnité de sinistre de 602,50 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Modification du marché n°1 – Aménagement de la zone industrielle de Hangeisen

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre du marché, il y a lieu de modifier le bordereau des prix pour y ajouter une position de fourniture et pose de géotextile. Cet ajout n'a pour l'instant aucune conséquence financière sur le montant du marché

*L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le président à signer la modification du marché,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,